



Par Gérard Touaty

Les deux derniers chapitres des « Lois des rois » du Michné Thora (1), sont consacrés au Machia'h et d'entrée de jeu, la fonction du Machia'h est définie: il ramènera dans sa perfection la pratique du judaïsme telle qu'elle existait quand le peuple juif se trouvait sur sa terre. Dans une telle perspective, on peut se demander si les non Juifs auront un rôle à jouer ou, au moins, une place particulière. A ce propos, on trouve chez les commentateurs un débat très radical quant à cette problématique. Le point de départ de cette question est un verset (2) de la parachath Balak.

Voici le texte : « Je le vois mais pas maintenant, je le perçois mais il n'est pas proche. Une étoile s'élance de Yaakov, un roi s'élève d'Israël. Il écrasera les grands de Moav et détruira tous les fils de Cheth ». Tous les commentateurs classiques s'accordent à dire qu'on évoque ici le personnage de Machia'h mais il existe en revanche, une discussion en deux volets sur la fin de ce verset, à propos des mots « ...il détruira (karkar, en hébreu) tous les fils de Cheth ». Certains commentateurs prennent ces mots au pied de la lettre pour dire que le Machia'h anéantira tous les peuples, regroupés sous le vocable de « Fils de Cheth ». D'autres, en revanche, expliquent que le mot hébreu « karkar » renvoie à l'idée de domination : l'humanité sera sous la domination spirituelle du Machia'h.

Une fonction particulière

Comment devons nous comprendre cette controverse avec, en filigrane, une question : comment peut-on imaginer le concept de destruction durant une période où seul le Bien règnera ? En fait, il est certain que les peuples du monde ne disparaîtront pas. La question qui divise ces commentateurs est de savoir quelle sera la nature de l'existence des nations. La première opinion s'inspire, dans un premier temps, du commentaire de Rachi sur les premiers mots de la Thora : « ...le monde ne fut créé que pour Israël et la Thora.. ». Et c'est aussi pour Israël et la Thora que la délivrance se produira : afin qu'Israël puisse pratiquer la Thora dans sa plénitude. Lors de cet avènement, l'existence des non Juifs aura un statut particulier. Leur fonction constituera à créer un cadre de paix afin que le peuple juif puisse s'adonner à la Thora avec profondeur mais ce dévoilement sera chez eux superficiel car ils ne seront qu'un moyen pour Israël. C'est là une première option. Celle des commentateurs qui pensent qu'il y aura une destruction des non Juifs (sur le plan identitaire). La seconde opinion se situe à l'opposé. Les non Juifs vont effectivement aider Israël à étudier la Thora mais il existera un aspect de la délivrance qui les concernera car, depuis la création du monde, ils ont une part dans le projet divin. Eux aussi bénéficieront de la révélation divine. En s'inspirant du Rambam, c'est cette approche qu'il faut retenir, puisque ce Maître écrit : « ...Il (Machia'h) corrigera le monde entier pour servir D.ieu ensemble, ainsi qu'il est dit : « Alors Je donnerai aux peuples un langage clair pour qu'ils invoquent le nom de D.ieu et pour Le servir d'un même élan (3). On voit bien de là que le monde entier sera concerné par la révélation messianique.

Un cadre social

Cette répartition des rôles des Juifs et des non Juifs nous permettra de comprendre une contradiction au sein des Pirké Avot, entre la première Michna et la dernière Michna du premier chapitre. La première Michna nous dit que « Le monde repose sur trois choses : sur la Thora, sur la prière et sur la bonté envers autrui » alors que la dernière Michna affirmera, elle, que « Le monde repose sur la justice, la vérité et la paix ». Comment devons nous comprendre cette opposition ? La réponse, proposée, s'inscrit dans le sillage de la dualité mentionnée plus

haut : la première Michna évoque la place des Juifs alors que la seconde fait référence à celle des non Juifs. Pour que le peuple juif puisse pratiquer le judaïsme au sein d'un cadre social normalisé et pacifié, les non Juifs doivent s'employer à consolider au sein de la société des valeurs de base comme la justice, la vérité et la paix. Mais avant que ne vienne ce temps, on peut déjà en constater un avant goût puisque on voit combien, dans de nombreux pays, les nations aident (et participent parfois) au renouveau du judaïsme. C'est donc aussi l'occasion pour diffuser auprès d'eux les sept lois, dites « Lois de Noa'h (Noé) » que chaque non Juif se doit de pratiquer pour créer une société moralement viable et pour mériter une part au monde futur.

Notes

- (1) La plus grande Encyclopédie de la loi juive qui fut rédigée par le Rambam
- (2) Bamidbar, chap. 24, verset 17
- (3) Michné Thora, fin du chap.11, des Lois des rois